

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

LOCATION MOBIL-HOME

1-Quand réserver ? Les réservations sont recommandées dès le mois de Novembre directement sur Internet : www.esterel-caravaning.fr. Le bureau est fermé pendant les vacances scolaires de fin d'année.

2-Comment réserver ? Les réservations sont acceptées par courrier, par e-mail et par téléphone (sous réserve d'une confirmation écrite dans les 72 heures). Remplissez et retournez ce contrat accompagné d'un acompte de 40 % du prix total du séjour majoré éventuellement de 40€ de frais de dossier non déductibles pour tout séjour en juillet et août et de l'assurance annulation optionnelle. Après acceptation de la réservation, nous vous adresserons une confirmation par email. Toute réservation faite vaut pour acceptation ferme et définitive des présentes conditions générales.

3-Comment régler votre séjour ? La location ne sera définitive qu'après bon encaissement du solde qui doit nous parvenir 6 semaines avant le début du séjour. Si vous réservez moins de 6 semaines avant votre arrivée, réglez la totalité du séjour. La réservation est nominative, elle ne peut être cédée.

Le paiement pourra être effectué de la manière suivante : carte bancaire (nous contacter) ou virement.

N'oubliez pas de préciser votre nom et votre numéro de client. Nous n'acceptons ni les mandats postaux, ni les chèques vacances.

Tout paiement incomplet sans notification écrite rendra, sans autre préavis, la réservation nulle et non avenue. Les frais de réservation sont offerts pour tout séjour en Avril, Mai, Juin et Septembre.

4-Comment modifier votre séjour ? Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 6 semaines avant la date du début du séjour et dans la limite de nos possibilités.

5-En cas d'annulation ? Une somme égale à 40 % du prix du séjour + des frais de dossier de 40€ seront acquis à Esterel Caravaning. En cas d'annulation moins de 6 semaines avant le début de votre séjour, l'intégralité du prix du séjour sera acquise à Esterel Caravaning.

6-L'assurance annulation : Nous vous recommandons de souscrire à une assurance annulation aux conditions définies ci-dessous :

-la cotisation est de 20 € par séjour, non remboursable, elle est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Son montant s'ajoute à celui de votre acompte. -pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente assurance est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

-l'assurance annulation garantit le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée à Esterel Caravaning, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation. -les événements couverts par l'assurance sont :

-décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs. -licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint. -déménagement suite à une mutation

professionnelle. -dommages atteignant votre résidence principale suite à : incendie, dégâts des eaux, dégradation immobilière consécutive à vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles. Cette liste est exhaustive. -l'assurance annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des évènements énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

7-Votre séjour ? La location en haute saison court du samedi 17 h au samedi 10 h (09/07-27/08). En dehors de cette période, arrivées et départs possibles en semaine, tarifs à la nuitée, minimum 2 ou 4 nuits (selon la catégorie). Tout locataire doit se conformer au règlement intérieur d'Esterel Caravaning et nous ne pouvons être en aucun cas être tenus pour responsables des pertes ou des vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant le séjour. Une caution de 200 € vous sera demandée à l'arrivée pour la location de votre mobil-home. Avant de partir, vous devrez faire le ménage dans le mobil-home et dégivrer le frigidaire. Dans le cas contraire, un ménage de fin de séjour vous sera facturé (100€).

8 -La non-occupation : En l'absence d'une confirmation écrite du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le mobil-home devient disponible à la location 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat (contrat initial). Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

9-Nos amies les bêtes : Les animaux domestiques (2 maximum) sont admis dans le caravaning à condition qu'ils soient tenus en laisse. Les animaux sont acceptés (nous consulter).

10-Nombre d'occupants : Pour des raisons administratives, de confort et d'habitabilité, le nombre maximum de personnes par mobil-home, suivant la catégorie, doit être respecté. Un bébé compte pour une personne. Toute personne dépassant le seuil autorisé sera systématiquement refusée.

11-WIFI : le Wifi est gratuit mais le camping n'est pas responsable du fonctionnement du réseau et du débit de connexion.

12 -PARKING : Une seule voiture par mobil-home. Chaque véhicule supplémentaire sera facturé 5€ par jour, si la taille de l'emplacement le permet.

13- Attention ! Conformément à la législation, les board-shorts et les shorts sont interdits à la piscine.

14-SUPPLEMENTS A PAYER le jour de votre arrivée à Esterel Caravaning :

-la taxe de séjour de 0,66 € (sous toutes réserves) par jour et par personne de plus de 18 ans.

-la redevance journalière de 3 € par jour et par personne (gratuit pour les enfants de moins de 1 an), incluant l'éco participation de 0,40€.

Cette redevance comprend l'eau, l'électricité et vous donne accès à tous les équipements et les services du caravaning.

15- MEDIATEUR : En cas de litige et après avoir saisi le « service client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - CCI de Paris) : www.cmap.fr consommation@cmap.fr 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS - Téléphone : 01 44 11 95 40